

2020 DJS 149 Délégations de service public - Centres Paris Anim' et CISP Kellermann et Maurice Ravel – Exonérations partielles de redevances des délégataires du fait de la crise sanitaire.

Le Conseil de
Paris

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2511-1 et suivants ainsi que les articles L.1410-1 à L.1410-3, L.1411-1, L.1411-6 ;

Vu l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu la convention de délégation de service public du 7 juin 2018 liant la Ville de Paris et l'association Action pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales, Sportives, Culturelles et Éducatives (ACTISCE) pour la gestion des centres Paris Anim' Arras et Censier (5^e) ;

Vu la convention de délégation de service public du 16 juin 2019 liant la Ville de Paris et l'association Action pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales, Sportives, Culturelles et Éducatives (ACTISCE) pour la gestion du centre Paris Anim' Richard Wright (6^e) ;

Vu la convention de délégation de service public du 8 juillet 2016 liant la Ville de Paris et l'Association Amicale pour l'Animation du 8^e arrondissement (3AC8) pour la gestion du centre Paris Anim' Espace Beaujon (8^e) ;

Vu la convention de délégation de service public du 21 juin 2019 liant la Ville de Paris et l'association Ligue de l'Enseignement-Fédération de Paris pour la gestion du centre Paris Anim' Valeyre (9^e) ;

Vu la convention de délégation de service public du 18 juillet 2017 liant la Ville de Paris et l'association CRL 10 pour la gestion des centres Paris Anim' Jean Verdier, Grange aux Belles, Jemmapes et Château Landon (10^e) ;

Vu la convention de délégation de service public du 8 juillet 2018 liant la Ville de Paris et l'association Ligue de l'Enseignement-Fédération de Paris pour la gestion du centre Paris Anim' Maison des Ensembles (12^e) ;

Vu la convention de délégation de service public du 14 juin 2016 liant la Ville de Paris et l'association Ligue de l'Enseignement-Fédération Nationale pour la gestion du Centre Paris Anim' Maurice Ravel (12^e) et des Centres Internationaux de séjour de Paris Ravel (12^e) et Kellermann (13^e) ;

Vu la convention de délégation de service public du 23 juillet 2018 liant la Ville de Paris et l'association CASDAL 14 pour la gestion des centres Paris Anim' Angel Parra et Marc Sangnier (14^e) ;

Vu la convention de délégation de service public du 18 juillet 2017 liant la Ville de Paris et l'association MJC Paris Brancion pour la gestion des centres Paris Anim' Brancion, Frères Voisin, Espace Paris Plaine, Sohane Benziane, Espace Cévennes (15^e) ;

Vu la convention de délégation de service public du 4 juillet 2017 liant la Ville de Paris et l'association Action pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales, Sportives, Culturelles et Éducatives (ACTISCE) pour la gestion du centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier (16^e) ;

Vu la convention de délégation de service public du 18 juillet 2017 liant la Ville de Paris et l'association Ligue de l'Enseignement-Fédération de Paris pour la gestion des centres Paris Anim' Rébeval, Mathis, Curial, Clavel, Place des Fêtes et Solidarité Angèle Mercier (19^e) ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver le principe d'une diminution du montant des redevances fixes afférentes aux contrats susvisés pour la saison 2019-2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la diminution de 36,34 % des redevances fixes afférentes aux contrats de concession de gestion des centres Paris Anim' et du centre

d'hébergement Maurice Ravel du fait de la crise sanitaire du 12 mars au 23 juillet 2020 et compte tenu d'exonérations partielles dont le montant total s'élève à 80 570,83 euros. La Ville percevra donc au total 275 920,96 euros de redevance fixe sur les contrats précités au titre de la saison d'activité 2019/2020 des équipements sus énoncés ;

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées à la fonction 3, sous-fonction 33, rubrique fonctionnelle 3381, chapitre 75, nature 75813, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2020.